

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 04/12/2020 ENTRE LA MUNICIPALITÉ D'OLORON, L'ONF et L'ACCOB

Ont participé à la réunion :

Municipalité d'Oloron :

Monsieur Bernard Uthurry, Maire

Madame Brigitte Rossi, Adjointe en charge de l'environnement

Monsieur Jean Maurice Cabannes, Adjoint en charge des travaux et des espaces publics

Monsieur Frédéric Loustau, Conseiller municipal

Monsieur Nicolas Maleig, Conseiller municipal

Monsieur Laurent Paris, Directeur général des services

Monsieur David Ladeuix, Directeur adjoint des services techniques

Office National des Forêts :

Monsieur Antoine de Boutray, Directeur départemental

Monsieur Hubert Pauly, Responsable Unité Territoriale Oloron

Monsieur Christophe Chauliac, ONF en charge amgt forestier

Monsieur Philippe Landreau, ONF en charge amgt forestier

Monsieur Patrick Oronos, Gestion forêt Oloron

Monsieur Jean Temporin, Gestion forêt Oloron

Association pour la Conservation du Cadre de vie d'Oloron et du Bager :

Monsieur Jean-Claude Dutter, Président

Monsieur Jérôme Allou, Administrateur

Madame Michèle Lieven, Administratrice

Résumé:

Suite aux questionnements de l'ACCOB sur la ressource disponible en îlots de gros bois pouvant prétendre à une trame d'îlots de 'vieille forêt' ou de «gros» «très gros» bois, l'ONF par une étude cartographique fine (Lidar) des diamètres des peuplements forestiers a répondu par l'affirmative.

Les échanges ont montré le caractère unique et très fort des enjeux de biodiversité de la forêt du Bager et de son réseau hydrographique et, par conséquent, une forte responsabilité de sa gestion forestière pour la conservation de ce patrimoine naturel.

Le rôle des «gros» «très gros» bois en îlots et en trame, que ce soit pour la fixation du carbone, la biodiversité et les capacités de résilience du massif face au changement climatique sont partagés.

La conciliation des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux est complexe et nécessite la recherche du meilleur compromis possible.

Pour l'élaboration du prochain plan d'aménagement 2022/2041, la Municipalité propose qu'un comité de pilotage restreint associant à minima, la Commune, l'ONF et l'ACCOB, soit constitué. Ce comité de pilotage devra travailler à des propositions qui viseront à une gestion intégrée et équilibrée des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux. Ces propositions feront ensuite l'objet d'une concertation élargie auprès des autres acteurs de la société civile afin d'être bien comprises et partagées par le plus grand nombre.

Début de la réunion 15H50.

L'ACCOB a remis aux participants une note synthétisant sa conception de la gestion de la forêt du Bager avec :

- 1. Les objectifs de l'ACCOB
- 2. L'enjeu «vieille forêt» et le problème posé par la gestion actuelle
- 3. Les enjeux biodiversité «espèces»;
- 4. L'exploitation forestière et la valorisation du bois, les problèmes posés pour ces enjeux
- 5. Pour chacun de ces enjeux/problèmes posés, des propositions pour étudier des solutions basées notamment sur les politiques publiques qui pourraient être activées autour de ces enjeux.

Monsieur Le Maire résume la situation : La municipalité fait confiance à l'ONF, qui gère les forêts avec attention et considération malgré un problème récent. Elle fait également confiance à l'ACCOB qui exerce une veille étroite sur la forêt du Bager. Monsieur Le Maire souligne également que la municipalité et l'ACCOB se sont engagées (pétition, manifestation de soutien) pour défendre l'ONF lorsque cela a été nécessaire. La réunion du jour doit permettre de balayer tous les problèmes de la forêt du Bager et de mettre en place un comité de pilotage qui travaillera en concertation autour du prochain plan d'aménagement.

Monsieur le Président de l'ACCOB rappelle qu'un compte-rendu de la réunion du 9/10/2020 a été envoyé à l'ONF et à la municipalité qui l'a verbalement accepté, et n'a amené aucune remarque. Il était affirmé qu'il n'y aurait plus aucune coupe tant que l'étude concernant les vieilles forêts n'était pas achevée. De ce fait l'ACCOB pensait actée la suspension des coupes dans le secteur compris entre la borne 12 et le col du cerisier dans l'attente de cette étude sur la ressource en îlots de vieille forêt.

Or de nouvelles coupes de gros arbres remarquables ont été réalisées depuis et l'ACCOB se demande ce qu'il restera des îlots de vieille forêt déjà inventoriés sur ce secteur.

Monsieur le Directeur de l'ONF explique pourquoi des coupes ont été poursuivies. Elles faisaient suite à une vente effectuée en 2017. L'exploitant forestier a tardé à la réaliser, mais celui-ci n'ayant pas commis de faute, la résiliation de la vente aurait entraîné le versement d'indemnités ou le remboursement des sommes versées, à minima.

Monsieur Le Président de l' ACCOB insiste sur le manque de « courtoisie » et de concertation « amont » par l'ONF avec l'ACCOB. Il souligne que l'ONF savait que cette coupe était en suspens mais a omis d'en informer l'ACCOB; Or, en anticipant et en engageant une concertation, il aurait été possible de limiter la coupe d'arbres remarquables et d'expliquer les contraintes d'exploitation de l'ONF (coupes déjà vendues et sur lesquelles il était difficile de revenir).

Monsieur Le Maire se demande si cette information n'a pas été donnée et aurait échappé à l'ACCOB; il rappelle que les discussions doivent être actées dans des comptes-rendus précis et propose de dépasser le problème posé par cette coupe, pour discuter de ce qui peut et doit être fait pour la forêt du Bager. Monsieur le Maire demande à l'ACCOB de rédiger le compte-rendu.

Monsieur Le président de l'ACCOB et Monsieur Allou demandent que désormais, avant de lancer de nouvelles coupes, l'on dispose d'un inventaire précis de la ressource en îlots de vieille forêt, notamment sur le secteur des anciens dômes volcaniques (parcelles comprises entre la borne 12 et Col du cerisier/Pain de Sucre) qui constitue un secteur à enjeux particuliers tant en termes écologiques que sociétaux. Ils craignent qu'il ne reste plus grand-chose à conserver pour le prochain plan d'aménagement.

Monsieur Le Directeur de l'ONF répond qu'il reste de la ressource en 'gros bois' qui peuvent constituer des îlots de vieux bois, vieillis au-delà de l'optimum économique. Monsieur Le Directeur de l'ONF présente un diaporama dans leguel il expose :

• La richesse de la forêt du Bager qui de par sa situation entre le gave et l'étage montagnard,

- abrite 27 essences différentes. Les essences prédominantes sont le hêtre et le chêne pédonculé.
- Les caractéristiques des arbres dits «bios» qui sont conservés : arbres dotés de cavités (pour les pics, les chauves-souris ...), arbres sénescents, arbres vieux, essences rares ..
- La classification ONF par diamètre: petits bois, diamètre: 20 cm; bois moyens (enter 20 et 50cm) qui constituent la majeure partie des peuplements; gros et très gros bois – diamètre 50 cm ou plus.
- L'inventaire de 1007 arbres à haute valeur environnementale conservé au titre de la biodiversité sur ce secteur de 380Ha (2,65 arbres/ Ha), dont 350 morts et environ 150 sénescents.

Suite à la question de M Allou, M Le Directeur de l'ONF confirme que cette mesure n'est pas spécifique à la forêt du Bager mais s'applique à toutes les forêts publiques en gestion ONF.

 Un inventaire avec la méthode du Lidar des arbres de gros diamètre qui permet une connaissance fine de la répartition des arbres en fonction de leur diamètre. Cette méthode, pour être plus complète qualitativement, peut être complétée par des inventaires de terrain (composition spécifique (essences) des peuplements, arbres «biodiversité» etc.).

Monsieur Le Président de l'ACCOB prend acte de ces résultats et revient sur la création d'une trame verte avec les quelques îlots restants sur le secteur de la borne 12 au Pain de sucre comme prévu avec l'ONF. Il répète qu'à son avis l'ONF doit travailler de concert avec les experts notamment pour qualifier les secteurs de vieille forêt. La notion de vieille forêt est débattue notamment pour les parcelles identifiées comme telles sur le secteur précité. Monsieur Christophe Chauliac en charge des plans d'aménagement à l'ONF, rappelle que la notion de vieille forêt est récente à l'ONF (2018). Il précise que pour la forêt du Bager, on est toujours dans le plan d'aménagement qui se termine en 1999/2021.

L'ACCOB précise que quelles que soient ces notions, l'importance des gros et très gros bois est primordiale tant pour la fixation du carbone, que pour la biodiversité et la résilience du massif forestier face au changement climatique. « Dans une forêt, 3% des gros arbres captent 42% du carbone »

Madame Rossi précise que les documents d'urbanisme recommandent et permettent l'intégration de trames vertes «Forêts».

Monsieur Le Maire questionne sur le traitement à donner aux îlots de vieux arbres en zone de sylviculture.

Monsieur Le Directeur de l'ONF rappelle la complexité des choix à réaliser entre les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux qui se trouvent complexifiés par le changement climatique. Par exemple en futaie irrégulière le hêtre prendra l'ascendant sur le chêne, or le chêne est plus résistant que le hêtre face au changement climatique. Certaines essences comme le chêne d'Amérique sont très sensibles aux coups de vent ... Plusieurs classements existent pour prendre en compte les enjeux vieille forêt dans les plans de gestion ONF : îlots de vieillissement qui permettent une exploitation à maturité et îlots de senescence qui sont laissés en libre évolution sans exploitation. Peut-on mettre un secteur sous cloche ? L'ouverture de zones aux randonneurs implique la sécurisation des lieux ...

Monsieur le Maire pense que la solution se trouve dans la recherche d'un compromis équilibré entre enjeux biodiversité, économiques et sociétaux.

Monsieur Le Directeur de l'ONF propose donc une visite sur le terrain dès que cela sera possible. Elle permettra de mieux comprendre les enjeux et d'éclairer les choix ...

Le Bager couvre 2500 hectares et il est donc possible de répondre à toutes les demandes. L'outil cartographique à partir du Lidar montre que la ressource en gros bois est encore abondante pour conserver des îlots de vieilles forêt comme le demande l'ACCOB.

Monsieur Le président de l'ACCOB rappelle qu'il faut 10 vieux arbres par hectare pour respecter le protocole de vieille forêt. Il insiste aussi sur le fait que l'association souhaite conserver des secteurs de vieille forêt ailleurs que dans les forêts de pente, notamment pour permettre leur valorisation écotouristique.

Monsieur Allou ajoute que des politiques publiques environnementales permettent de compenser

d'éventuelles pertes pour la commune mais aussi de développer des filières pour une meilleure valorisation de la ressource bois (exemple Néo-Terra). De plus l'Agence de l'eau Adour-Garonne peut soutenir des initiatives en faveur de la forêt notamment pour celles qui abritent de forts enjeux biodiversité aquatique, ce qui est le cas de la forêt du Bager. IL pose la question de l'opportunité pour la forêt du Bager de faire partie du réseau forêts pilotes Néo-Terra.

Monsieur Le Directeur de l'ONF dit que ce réseau concerne les forêts de production d'autres parties de Nouvelle Aquitaine pour aider les propriétaires privés à gérer leur forêt pour faire face au changement climatique. Il souligne que l'ONF s'efforce de mettre en place les solutions les plus vertueuses face au changement climatique sur lequel 2 écoles se positionnent : l'école interventionniste » – avec des plantations d'espèces souvent exogènes – et une école plus «naturaliste» qui mise davantage sur une forêt plus «naturelle».

Monsieur Le Président de l'ACCOB rappelle qu'il convient de bien choisir les essences, que le choix du chêne d'Amérique, tulipier, fut une erreur ce dont convient Monsieur Le Directeur de l'ONF. Ce dernier précise qu'il est aussi important de conserver les ressources génériques locales en citant l'exemple du Chêne sessile, plus adapté au réchauffement mais qui connaît de graves problèmes sanitaires en région Loire) et que les peuplements naturels de cette espèce sur le bassin de l'Adour pourraient se montrer plus résistants.

Monsieur le Président de l'ACCOB demande si l'ONF travaille avec l'INRAE et l'Agence de l'eau Adour Garonne en rappelant les propos de la Directrice de l'antenne de Pau qui soulignait le rôle important des forêts pour les rivières.

Monsieur Christophe Chauliac répond que les études de l'INRAE portent davantage sur la génétique mais que l'Institut est régulièrement consulté pour la gestion ; en revanche il dit que l'ONF ne travaille pas avec Adour Garonne car l'ONF n'a qu'une approche limitée sur les cours d'eau. L'essentiel de sa mission étant de bien localiser les espèces à enjeux et d'en assurer une bonne prise en compte dans la gestion forestière ; des recueils de données sont en cours, les descriptions sont bien avancées sur les secteurs autres que le Bager. Il répète la nécessité d'une concertation avec les différents utilisateurs de la forêt, à partir de l'état des lieux car l'aménagement est un compromis ayant pour objectif de concilier les différentes fonctions de la forêt : économiques, environnementales et sociétales.

Monsieur Allou rappelle que la forêt du Bager possède des enjeux biodiversité à la fois rares et uniques avec notamment la plus importante frayère à saumon de France et plusieurs espèces endémiques dont le Pic de Lilford et le Calotriton. Monsieur Chauliac approuve et souligne également cette singularité de la forêt du Bager.

Monsieur Le Maire d'Oloron indique que la Région prépare une gestion de la forêt en Nouvelle Aquitaine qui s'efforce de respecter les différentes attentes. Pour la forêt du Bager, cela signifie la préservation de la biodiversité, le respect des ambitions Néo-Terra, la conservation du paysage, sans que pour autant la forêt soit mise sous cloche.

Monsieur Allou souligne la nécessité de bien lier cours d'eau et forêt afin d'assurer une gestion optimale.

Monsieur Le Président de l'ACCOB redit que pour conserver la biodiversité et protéger les pics, par exemple, il faut que ces oiseaux puissent aller d'un îlot à un autre donc préserver une trame.

Monsieur Jérôme Allou aborde la question de l'impact des matériels lourds sur les sols, l'eau et les arbres riverains des pistes. Il indique que la traction animale peut être une alternative utilisée en complément pour réduire ces impacts sur les secteurs sensibles. Cette solution peut être rentable pour des distances raisonnables et peut faire l'objet de mesures d'accompagnement financier (FEADER).

Monsieur Le Maire d'Oloron poursuit cette intervention et l'élargit : comme pour l'agroécologie le changement ne se décrète pas mais s'accompagne pour améliorer les modes d'exploitation de la forêt que ce soit la traction animale ou autre. La Région soutien une entreprise qui met au point des dirigeables (flying whales) capables d'intervenir sans impact sur les sols et dans les zones inaccessibles ... les problématiques sont donc nombreuses. Il revient sur la constitution d'un comité de pilotage, qui pourrait comprendre la commune, l'ONF, l'ACCOB, les chasseurs (ACCA), une fédération de pêche.

Monsieur Allou rappelle que la pêche de loisir du saumon sur le Gave d'Oloron, dont 50 à 70% de la population provient de frayères du Bager, génère chaque année 1,5 million d'€ de retombées économiques pour les territoires riverains du Gave d'Oloron et propose d'associer l'Association Migradour. (M. Barranco)

Monsieur Le Maire d'Oloron et Monsieur Paris proposent qu'un Comité de pilotage restreint soit constitué avec la Commune, l'ONF, L'ACCOB et un acteur de la pêche et des milieux aquatiques. Ce comité de pilotage travaillera à une base de propositions qui fera ensuite l'objet de concertation avec les autres usagers et acteurs concernés par la forêt du Bager.

Monsieur le Directeur de l'ONF insiste sur la nécessité de ce dialogue avec la société civile afin que les citoyens prennent conscience de la complexité des enjeux dans la gestion d'une forêt.

Est abordé ensuite la question des prochaines ventes : il reste 2 ou 3 parcelles sur le Bager, aucun nouveau chantier n'est ouvert.

L'ONF indique qu'une parcelle doit être martelée en 2021.

Le Président demande des précisions sur l'emplacement de cette dernière. Monsieur le Maire devant s'absenter propose à ce que le point soit fait avec l'ONF à l'aide d'un plan comme le souhaite l'ACCOB, cela après le départ du maire.

Avec compréhension, l'ACCOB acquiesce et fera remonter les éventuelles remarques si nécessaire.

Monsieur Allou évoque le fait que selon des avis de professionnels de la forêt, si les chablis sont peu nombreux il n'est pas rentable d'aller les exploiter et que les laisser sur place enrichit les sols forestiers. Le Président de l'ACCOB demande s'il serait possible de le laisser sur place dans les endroits classés vieille forêt.

L'ONF répond que la décision appartient au propriétaire. Mr Ladeuix informe que des chablis pourraient être réservés pour le bois de chauffage. Monsieur Le Maire d'Oloron donne la priorité à la sécurité et veut éviter le moindre accident en ne permettant pas l'exploitation des chablis pour le bois de chauffage dans les secteurs à risques.

L'ONF remet également un document intitulé «Première rencontre avec le propriétaire – Révision de l'aménagement forestier /Préparation du nouveau document de gestion 2022/2041», datant de septembre 2020. Ce document très informatif dresse un bilan financier de l'exploitation forestière et propose les pistes de réflexion pour le prochain plan d'aménagement (2022/2041).

	,		,	•	4 -		4 =
ı	La séance	Act Ic		2	17	h	15
	a scalle	C31 1C	- 7	a			1.1.

(Se poursuit la présentation sur plan de la parcelle devant être marquée dans l'année 2021)

Remarques suite au visuel sur plan de la parcelle 104 :

Il s'agit d'une parcelle que l'agent ONF Jean Temporin avait proposé de conserver lors d'une réunion le 28/09/2018. La partie haute du mamelon nommé 'La Quinte » lieu où sont situées des palombières comporte du TGB et arbres sénescents.

A cela s'ajoute le fait que cette partie a été retenue par le CEN en tant que vieille forêt puisque répondant au protocole.

Donc, partie très sensible, il faut que nous nous entretenions avec M. le Maire de ce qu'il y a lieu de protéger avant que commence le marquage de cette nouvelle coupe.

Secrétariat ACCOB